

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

### *Article 1*

Tout contrat conclu est régi par les présentes conditions générales, dont il ne peut être dérogé que par un accord écrit explicite.

En passant commande, le client reconnaît avoir pris connaissance de nos conditions générales de vente et les accepter. Nos conditions générales de vente prévalent sur celles de l'acheteur.

### *Article 2*

Les devis et offres sont toujours réalisés sans engagement de notre part et doivent être confirmés par écrit par nos soins après commande du client.

Les offres de prix sont toujours faites sans obligation, valables à ce jour sans engagement, sous réserve de vente ou de stock suffisant.

### *Article 3*

Nos ventes sont conclues à prix fixes. Les marchandises livrées ne peuvent être reprises sans l'accord préalable de l'entreprise. Les frais de retour sont à la charge du client, sauf en cas d'erreur du vendeur.

Le client doit vérifier immédiatement et attentivement les marchandises livrées. Le retour des marchandises par le vendeur n'est possible que si le client proteste dans les sept jours suivant la réception par lettre recommandée motivée, mentionnant au minimum le numéro de facture ou de bon de commande, et si cette protestation est jugée fondée par le vendeur. Un simple retour pour vérification et/ou pour des raisons commerciales ne peut être interprété comme allant à l'encontre du vendeur.

### *Article 4*

Le client est responsable de l'installation éventuelle des marchandises, sauf accord écrit explicite entre l'acheteur et le vendeur. Le vendeur ne peut être tenu responsable d'une mauvaise installation ou d'une mauvaise utilisation des marchandises par l'acheteur. En tout état de cause, la responsabilité du vendeur reste limitée au montant net de la facture de la livraison.

### *Article 5*

Les marchandises voyagent aux risques et périls du client, même si elles sont livrées franco. Les frais de transport sont à la charge du client, sauf indication contraire explicite dans la détermination du prix.

### *Article 6*

Sauf accord écrit explicite contraire, les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont donc pas contraignants. Un retard dans la livraison ne donne pas droit à une indemnité pour l'acheteur. Le vendeur s'engage à tout mettre en œuvre pour livrer les marchandises dès que possible. Si le vendeur est dans l'impossibilité de livrer en raison d'un cas de force majeure, il a le droit de suspendre ou d'annuler le contrat par une simple notification écrite au client. Dans ce cas, le vendeur ne sera tenu à aucune indemnité envers le client.

### *Article 7*

Nos livraisons sont payables à Passendale, au comptant à l'échéance indiquée sur la facture.

#### *Article 8*

En cas de non-paiement à la date prévue, les livraisons ultérieures peuvent être suspendues sans préavis.

Le non-paiement d'une ou plusieurs factures ou une solvabilité compromise de l'acheteur entraîne l'exigibilité immédiate de toutes les créances.

Les marchandises livrées restent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du montant de la facture, des indemnités, intérêts et frais.

#### *Article 9*

En cas de non-paiement à l'échéance, le montant dû est majoré de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une indemnité forfaitaire de 10 %, avec un minimum de 100 €. De plus, un intérêt de retard de 12 % est dû dans les mêmes conditions.

#### *Article 10*

Tous les litiges relèvent exclusivement de la compétence du Tribunal de l'entreprise de Gand, division Ypres.

#### *Article 11*

La nullité éventuelle d'une ou plusieurs dispositions des présentes conditions générales n'affecte pas la validité des autres dispositions, qui restent pleinement applicables. Les parties s'engagent, dans ce cas, à remplacer la disposition ou les dispositions nulles par des dispositions qui correspondent à l'intention et à l'esprit du contrat d'origine, ou qui s'en rapprochent autant que possible.

#### *Article 12*

Toute clause est réellement voulue par les parties et ne crée pas de déséquilibre manifeste entre les droits et obligations des parties.